

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

Absent excusé : José HEINTJE.

Secrétaire de séance : Richard MASSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 15 février 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Agents communaux : mise en place du régime indemnitaire

Après la réponse favorable du comité technique sur la proposition de délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire des agents communaux, le conseil municipal doit voter la proposition suivante.

Filière administrative catégorie C

Groupe	Fonctions	Plafond IFSE fonction publique d'État	Plafond voté par la municipalité
1	Secrétariat de mairie, gestionnaire comptable, marchés publics, assistante de direction, sujétions, qualifications, expertise	11340 €	6300 €
2	Agent d'exécution	10800 €	6000 €

Filière technique catégorie C

1	Secrétariat de mairie, gestionnaire comptable, marchés publics, assistante de direction, sujétions, qualifications, expertise	11340 €	3000 €
2	Agent d'exécution	10800 €	2857 €

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP avec les plafonds cités ci-dessus pour l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Le CIA (Complément indemnitaire annuel), quant à lui, n'est pas mis en place.

Sivos : mise à disposition des agents techniques

En 2016, les deux agents techniques de la commune de Tresson ont effectué des travaux d'entretien au groupe scolaire pour une durée de 30 heures. Il est entendu que ces heures seront remboursées par le Sivos de l'Étangsort.

Lors de la prochaine réunion du Sivos, Monsieur le maire conviendra du montant avec les autres membres du conseil syndical afin qu'une convention soit signée.

Aménagement du bourg : demandes de subventions

Le coût prévisionnel des travaux à réaliser en 2018 dans le cadre de l'aménagement du bourg s'élève à 250 000 €HT, d'après l'étude de l'Atesart. La rémunération du maître d'œuvre retenu se monte à 18750 €HT.

Afin de trouver des financements, les élus sollicitent une subvention dans le cadre de la DETR ainsi qu'une aide auprès de Marietta Karamanli, députée de la circonscription, dans le cadre de sa réserve parlementaire.

Une demande de dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du contrat de ruralité entre l'État et la communauté de communes du Gesnois-Bilurien a également été sollicitée.

Tableau de financement hors taxes

Nature de l'opération	Coûts prévisionnels	Partenaires financiers	Montants prévisionnels	Taux
Maîtrise d'œuvre	18750 €	Dotation de soutien à l'investissement local	80625 €	30 %
Travaux d'aménagement	250 000 €	DETR	53750 €	20 %
		Réserve parlementaire	10750 €	4 %
		Autofinancement et emprunt	123625 €	46 %
TOTAL	268750 €	TOTAL	268750 €	100 %

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité la réalisation des travaux d'aménagement du bourg, le plan de financement ainsi que les demandes de subvention. Monsieur le maire est autorisé à déposer ces demandes de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Indemnité des élus : augmentation de l'indice

L'indice utilisé pour le calcul de l'indemnité des élus depuis leur élection était de 1015, au 1^{er} janvier 2017, il est passé à 1022. Afin de procéder au versement trimestriel de ces indemnités, une nouvelle délibération doit être votée.

Après en avoir délibéré, les élus votent la nouvelle délibération qui instaure l'utilisation de l'indice en vigueur et qui annule la délibération votée lors de l'installation du conseil municipal le 7 mai 2014.

Logements communaux : attribution du 12, rue des Rosiers

Séverine Conier, déjà locataire à Tresson, se propose de louer le logement communal vacant du 12, rue des Rosiers à compter du 1^{er} avril 2017.

En plus des documents déjà fournis, les élus souhaitent que l'intéressée apporte en mairie ses trois dernières quittances de loyer avant de prendre une décision.

[Mise à jour du 24 mars : Madame Conier n'est plus à la recherche d'un logement.]

Subventions : études de demandes

Toutes les associations communales ont reçu un courrier leur proposant d'adresser leur demande de subvention pour l'année 2017.

Après étude des nouvelles demandes parvenues en mairie, les élus votent les montants suivants.

Amicale des sapeurs-pompiers de Tresson : 350 €

Association de défense de l'hôpital de Saint-Calais : 50 €

Maintenance de l'éclairage public : proposition de renouvellement de la convention

Dans la convention de maintenance de l'éclairage public proposée par la société Delande, les bornes situées le long du Court-s'il-pleut, derrière l'école, ne sont pas prises en compte. Monsieur le maire propose de demander une nouvelle proposition qui intègre ces points lumineux.

Communauté de communes : travaux des commissions

Jeunesse

Le diagnostic concernant l'harmonisation des tarifs des différentes prestations pour la jeunesse sera terminé en mai. Il conviendra ensuite de travailler à une gestion collective de la communauté de communes.

Aménagement du territoire et PLUI

Un travail en amont est mené afin de déterminer tous les besoins de la communauté de communes en matière de foncier, de logements mais aussi de sauvegarde de l'environnement.

Cette commission est ouverte à tous les élus. Il est important que chaque commune soit représentée pour s'impliquer dans les choix proposés et faire part de ses spécificités.

Communication

Le choix du logo de la nouvelle communauté de communes est en voie de finalisation.

Les élus des communes de l'ex-Pays bilurien demandent que chaque commune bénéficie, comme précédemment, d'un espace dédié à sa propre communication sur le site internet du Gesnois-Bilurien.

SIAEP de Bouloire : nouvel affermage

La société Véolia Eau a été déboutée en troisième lecture. La société SAUR est retenue pour l'affermage en eau potable.

Questions diverses

Monument du mois : réunion publique

Une nouvelle réunion pour l'organisation de la manifestation le Monument du mois est prévue vendredi 24 mars 2017, à 18h30, à la salle des Rosiers.

Salle des Rosiers : demande d'utilisation

Pierrette Lagneau a adressé un courrier en mairie pour une demande d'utilisation de la salle des Rosiers à partir de septembre pour des séances de yoga chaque mercredi.

Après discussion, les élus ne souhaitent pas répondre favorablement car l'utilisation pérenne de la salle ne laisse aucune liberté pour la commune et les associations communales, le club de ping-pong utilisant déjà la salle deux soirs par semaine.

Voirie : réclamation de riverains

Monsieur et Madame Huet, propriétaires au Gué, se sont plaints en mairie de projections de boue sur la façade de leur maison, située face au débouché du chemin rural 54. Ils pensent que les exploitants agricoles qui empruntent ce chemin, dit de la Buvette au Gué, projettent de la boue en descendant de leurs terres.

Ils demandent qu'un arrêté soit pris pour interdire l'accès de ce chemin aux véhicules motorisés.

Les élus n'envisagent pas l'interdiction de passage des véhicules car certains champs sont accessibles uniquement par cette voie.

Suite aux intempéries, l'état du chemin se dégrade. Les élus de la commission Voirie iront sur place constater ce qui peut être fait au bord du chemin pour que l'eau soit mieux évacuée. Les agents communaux enlèveront la boue projetée sur la façade.

Prochaines réunions du conseil municipal mercredi 5 avril 2017, à 19h30, pour le vote du budget, puis mercredi 12 avril 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, R. MASSON,

A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON.